



Renouvellement bail commercial suite à période de sauvegarde

Par **Geneviève59**, le **21/06/2022 à 16:20**

Bonjour,

Je ne trouve pas le droit commercial dans la liste.

Cela veut-il dire que je ne peux obtenir de réponse à ce sujet ?

Je pose ma question à tout hasard.

Bailleur en résidence seniors, le bail commercial Loi Censi Bouvard arrive à échéance le 31/12/22.

Le locataire ayant rencontré des difficultés dès le début a demandé un accompagnement ad hoc qui a été suivi d'une période de sauvegarde.

Un protocole d'accord a été signé avec un loyer moindre durant cette période et l'ouverture à la location à un public d'étudiants et seniors.

Ce protocole couvrait la période jusqu'à la fin du bail donc le 31/12/22.

Concernant le renouvellement du bail, quel est le loyer qui doit être pris en considération ?

1 - Le loyer initial avec réévaluation. A noter qu'aucune réévaluation n'a été réalisée dans cette période de sauvegarde ?

2 - le loyer appliqué durant la période de sauvegarde ?

Je vous remercie par avance pour la réponse que vous pourrez m'apporter.

Bien cordialement

Geneviève